# **Préparateur de commande et emballeur : risques et mesures de prévention**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Le préparateur de commande** | | | | | |
| **Danger** | **Risque** | **Évaluation des risques** | **Mesures de prévention** | **Évaluation risque résiduel** | **Remarques** |
| Utilisation d’engin motorisé de levage de charges (chariot élévateur, gerbeur, préparateur de commande,…) | Voir document PI-F « Cariste » | | | | |
| Utilisation d’un chariot mécanique | * Blessure et fracture, en raison: * d’un renversement de la charge * d’une collision * d’un coincement |  | Mesures individuelles   * Porter des chaussures de sécurité et des gants de protection, un gilet fluorescent si la visibilité n’est pas suffisante dans les zones de circulation * Connaître le plan de circulation et respecter les zones de circulation si elles existent. * Contrôler l’état du chariot avant utilisation et signaler toute défectuosité * Ne pas surcharger le chariot au-delà de la charge maximale pour laquelle il est prévu * Garder suffisamment de visibilité en limitant la hauteur du chargement ou se positionner sur le côté du chariot * Equilibrer la charge sur le chariot, consolider la marchandise au besoin pour éviter les renversements * Pousser le chariot au lieu de tirer * Ralentir et s’arrêter au croissement * Rester attentif à la circulation de piétons et d’autres engins   Mesures organisationnelles   * Etablir un plan de circulation et déterminer des zones de circulation clairement identifiées * Organiser des voies de circulation suffisamment larges * Eliminer ou adoucir au maximum les pentes éventuelles * Installer des caméras et une signalisation lumineuse * Equiper les chariots élévateurs de blue spots * Prévoir un système facilitant le passage de portes * Faire contrôler et entretenir régulièrement les chariots par une personne compétente * Prévoir suffisamment d’éclairage dans les zones de circulation * Installer des miroirs dans les endroits où la visibilité sur d’autres travailleurs est réduite * Fournir des chariots robustes et adaptés aux charges à transporter * Entretenir les sols et procéder aux réparations des dégradations |  |  |
| Utilisation d’un transpalette | * Blessures et fracture, en raison: * d’un renversement de la charge * d’une collision * d’un coincement |  | Mesures individuelles   * Porter des chaussures de sécurité et des gants de protection, ainsi qu’un gilet fluorescent en cas de visibilité insuffisante * Connaitre le fonctionnement du transpalette et sa charge maximale autorisée (v. plaque signalétique) * Vérifier son bon état (fonctionnement du frein, état des roues,…) avant de l’utiliser * Connaître le poids et la nature des charges à transporter * Ne pas dépasser la charge maximale autorisée par le fabriquant * Limiter la hauteur de la charge pour garder une bonne visibilité, marcher à côté du transpalette ou rouler en marche arrière * Equilibrer et, au besoin, consolider la charge * Ne pas lever une charge avec une seule fourche * Regarder dans le sens de la marche, surveiller la charge et vérifier l’absence d’autres personnes ou d’obstacles * Rester attentif à l’environnement lors du déplacement et ralentir aux croisements * Respecter le plan et le voies de circulation établies * Ralentir aux endroits dangereux et avertir aux croisements * Ne jamais transporter une personne * Signaler toute défectuosité à l’engin ou au niveau des sols * Ranger le transpalette aux endroits prévus après utilisation   Mesures organisationnelles   * Former l’intérimaire à l’utilisation du transpalette * Mettre à disposition le manuel d’utilisation du transpalette * Etablir un plan de circulation et installer une signalisation * Marquer au sol les zones de circulation et de stationnement * Entretenir et, au besoin, réparer les sols * Prévoir suffisamment d’éclairage dans les zones de circulation, placer des miroirs aux endroits où la visibilité est réduite ou inexistante * Prévoir suffisamment d’espace dans les lieux de stockage pour manœuvrer le transpalette sans risquer de heurter les racks * Protéger les racks contre les chocs |  |  |
| Port manuel de charges | * Troubles musculosquelettiques * Maux de dos * Fatigue |  | Mesures individuelles   * Respecter les principes de base de l’ergonomie du port de charges * Alterner les tâches de sorte à ne pas solliciter toujours les mêmes muscles et articulations * Utiliser le plus possible les aides techniques (diable, chariot, plateau à roulette…) * Placer les charges lourdes à une hauteur ergonomiquement appropriée (pas trop haut ni trop bas)   Mesures organisationnelles   * Mettre à disposition des aides techniques au port de charges (diable, plateau à roulette, chariot) * Former aux techniques ergonomiques de port de charges * Permettre des pauses et une organisation du travail qui encourage l’alternance des tâches * Prévoir des conditionnements facilitant la préhension (volume, dimension, poignée, …) |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Stockage et équipements de stockage inadaptés (chute de charges, renversement) | * Blessures * Fractures * Décès |  | Mesures individuelles   * Signaler tout heurt ou choc occasionné aux équipements de stockage par un chariot élévateur ou un autre engin motorisé * Signaler les détériorations ou défauts constatés aux rayonnages à un membre de la hiérarchie * Avertir un responsable lorsque des marchandises ne sont pas stockées selon les règles   Mesures organisationnelles   * Prévoir des rayonnages stables et solides, adaptés au type de marchandises * Prévoir un plan et des instructions de stockage à respecter et signaler la charge maximale autorisée sur chaque rayonnage à destination des travailleurs chargés de l’approvisionnement * Instaurer une limite à la hauteur de stockage * Instaurer une bonne signalétique * Prévoir des espaces suffisants entre les rayonnages pour limiter le risque de heurts ou protéger les rayonnages contre les chocs * Vérifier que les sols supportent les charges stockées, qu’ils soient bien plans et contrôler régulièrement l’absence de détérioration des sols * Contrôler régulièrement l’état des rayonnages et vérifier s’ils n’ont pas subi de déformation, remplacer immédiatement le matériel qui présente des signes d’usure |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Circulation interne, désordre et encombrement | * Chute * Glissade * Trébuchement * Collision * Blessure * Fracture * Coincement |  | Mesures individuelles   * Porter des chaussures de sécurité * Respecter les voies de circulation réservées (engins/piétons) * Ne pas bloquer les passages et les voies de circulation avec des marchandises * Maintenir l’ordre sur le lieu de travail * Ne pas transporter manuellement de charge lourde dans les escaliers, utiliser un monte-charge * Tenir la main courante dans les escaliers   Mesures organisationnelles   * Scinder les voies de circulation des piétons et des engins * Etablir un plan de circulation qui limite les risques de collision (sens de circulation, feux de signalisation,…) * Prévoir suffisamment d’éclairage dans les zones de circulation * Assurer le nettoyage et la réparation des sols * Prévoir des marquages au sol et une signalisation * Etablir des instructions pour le stockage temporaire (hors des passages, voies d’évacuation,…) * Signaler les dénivelés et les escaliers * Installer une main courante dans les escaliers * Signaler les zones à accès réglementé (personnel autorisé, interdiction aux piétons, aux visiteurs,…) |  |  |
| Pression et cadence de travail | * Stress * Fatigue * Troubles musculoquelettiques * Accidents et incidents * Démotivation (erreurs, conflits) |  | Mesures individuelles   * Signaler à temps à la ligne hiérarchique les difficultés et dysfonctionnements rencontrés (injonctions contradictoires, documents incomplets, erreurs de stockage, matériel défectueux, …) * S’adresser à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux   Mesures organisationnelles   * Désigner une personne de confiance et communiquer ses coordonnées * Permettre une certaine latitude dans l’organisation personnelle du travail * Anticiper les difficultés et prendre en compte les imprévus dans l’organisation du travail * Prévoir des renforts lors des périodes chargées * Permettre la prise de pauses |  |  |
| Manutention de marchandises susceptibles de présenter des risques (produits chimiques, matériaux coupants, …) | * Intoxication * Allergie * Coupure * Brûlures |  | Mesures individuelles   * Connaître la nature des produits manutentionnés et les précautions à prendre en cas d’incident (renversement, déversement, altération du conditionnement,…) * Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité, gants et lunettes de protection   Mesures organisationnelles   * Fournir des informations aux travailleurs sur la nature et les précautions à prendre lors de la manutention et manipulation des marchandises (fiches de données de sécurité). * Fournir une procédure en cas de renversement ou d’accident avec la marchandise. * Fournir du matériel absorbant pour pourvoir ramasser et limiter la fuite de liquides * Prévoir des conditionnements adaptés à la nature des marchandises stockées et manipulées |  |  |
| Ambiance thermique extrême (entrepôt frigorifique, locaux à température contrôlée) | * Hypothermie * Engelure localisée * Syndrome de Raynaud (doigts blancs) * Affections des voies respiratoires |  | Mesures individuelles   * Porter les équipements de protection individuelles adéquats : gants, cagoule, chaussures, veste et pantalon contre le froid * Prendre des pauses dans un local chauffé et boire des boissons chaudes   Mesures organisationnelles   * Organiser la surveillance de la santé * Limiter la vitesse de l’air dans les locaux réfrigérés * Fournir des vêtements protégeant contre le froid * Prévoir un local chauffé et des boissons chaudes pour les pauses * Augmenter les temps de repos * Prévoir des moyens techniques pour sécher les vêtements de protection après usage |  |  |
| Utilisation d’un système de voice picking | * Bourdonnements et sifflements d’oreille * Fatigue auditive et maux de tête * Risques psychosociaux (stress, irritabilité, perte de sens, perte d’autonomie,…) * Surcharge physique |  | Mesures individuelles   * Diminuer l’intensité audio du casque   Mesures organisationnelles   * Former à l’utilisation correcte du casque (réglage de l’intensité sonore) * Informer sur le risque de baisse de vigilance due à l’utilisation du casque (circulation des chariots,…) * Utiliser des casques de bonne qualité * Permettre l’utilisation d’un support visuel en complément du système vocal * Organiser des temps de pause permettant le repos physique et mental * Prévoir une bonne visibilité pour une lecture aisée des codes * Instaurer une cadence de travail raisonnable |  |  |
| L’emballeur | | | | | |
| Station debout prolongée, contraintes posturales et mouvements répétitifs | * Troubles musculosquelettiques * Douleurs lombaires * Fatigue |  | Mesures individuelles   * Surélever alternativement un pied puis l’autre en cas de station debout prolongée * Alterner les tâches de sorte à ne pas solliciter toujours les mêmes muscles et articulations * Travailler à la bonne hauteur (régler le plan de travail ou utiliser une rehausse/marche pied * Utiliser un tapis anti-fatigue * Être toujours proches des objets à manipuler (les laisser à proximité ou se déplacer plutôt que tendre les bras) * Pivoter les pieds au lieu d’effectuer une torsion du tronc * Prendre des pauses et effectuer quelques exercices pour détendre les muscles   Mesures organisationnelles   * Prévoir des sièges assis-debout * Prévoir suffisamment de pauses * Organiser le travail de sorte à permettre l’alternance des tâches * Installer les postes de travail de sorte à éviter les mouvements contraignants (bras levé au-dessus des épaules, bras tendus, torsion du tronc, tronc penché, …) * Installer des tables de travail réglables en hauteur en fonction de la taille des travailleurs ou prévoir des équipements de rehausse * Prévoir des tapis anti-fatigue * Former les travailleurs aux gestes ergonomiques |  |  |
| Utilisation de machines avec des pièces en mouvement | * Blessure * Coincement |  | Mesures individuelles   * Ne pas utiliser les machines sans formation préalable * Ne pas utiliser de cartons, de palettes en mauvais état * Porter des vêtements bien ajustés et boutonnés * Porter des gants de protection * Ne pas porter de bijoux (bracelet, pendentif,…) * Ne pas enlever les sécurités, capots de protection prévus sur les machines * Vérifier le bon fonctionnement du bouton d’arrêt d’urgence avant de commencer * Ne pas laisser d’outils ou d’objets sur la machine * Ne pas essayer de réparer soi-même, signaler tout dysfonctionnement * Ne pas s’approcher de la banderoleuse et ne pas toucher la palette ou la marchandise lorsque la machine a été mise en marche (utiliser le bouton d’arrêt d’urgence si nécessaire) * S’assurer que personne ne se trouve dans une zone dangereuse de la machine en fonctionnement * Maintenir l’ordre autour de la machine (pas de colis au sol, de câbles électriques,…)   Mesures organisationnelles   * Former les travailleurs à l’utilisation des machines * Mettre la notice d’instruction des machines à disposition * Prévoir une fiche d’instruction par machine * Fournir des cartons et des palettes de bonne qualité * En cas d’acquisition, vérifier que la machine répond à la certification CE * Installer les machines dans une zone bien éclairée ou prévoir un éclairage suffisant |  |  |
| Manutention manuelle de charges | * Maux de dos * Troubles musculosquelettiques |  | Mesures individuelles   * Utiliser des aides techniques au transport de charge autant que possible * Appliquer les techniques de soulèvement et de port de charges qui soulagent le dos * Fractionner les charges * Demander de l’aide pour les charges lourdes et/ou encombrantes   Mesures organisationnelles   * Former à la manutention des charges * Fournir des aides techniques au transport de charge * Concevoir des conditionnements qui facilitent la préhension (matériaux non lisses, poignée, dimensions limitées,…) * Limiter le poids des colis (fractionner les conditionnements) |  |  |
| Bruit | * Perte d’audition * Fatigue auditive * Stress |  | Mesures individuelles   * Porter des protections auditives si le niveau de bruit dépasse 80 dB(A)   Mesures organisationnelles   * Proposer des protections auditives si le niveau de bruit dépasse 80 dB(A), rendre le port obligatoire à partir de 85 dB(A) * Isoler les locaux destinés au colisage * Isoler les machines d’emballage des postes de travail prévus pour l’emballage manuel |  |  |
| Cadence de travail | * Stress * Fatigue * Troubles musculosquelettiques * Démotivation |  | Mesures individuelles   * Signaler, à temps, les problèmes engendrés par la surcharge de travail à la hiérarchie   Mesures organisationnelles   * Evaluer correctement la charge de travail * Prévoir des renforts en cas de surcroit de travail * Tenir compte des erreurs et imprévus dans le calcul des cadences * Permettre l’alternance des tâches comportant des cadences contraintes avec d’autres tâches |  |  |
| Locaux en désordre, passages encombrés | * Chute * Trébuchement * Glissade |  | Mesures individuelles   * Maintenir l’ordre sur le lieu de travail * Ne rien laisser traîner au sol ou dans les zones de circulation * Ne pas encombrer les voies d’évacuation   Mesures organisationnelles   * Indiquer les endroits où du matériel peut être (temporairement) stocké * Prévoir des gaines pour couvrir les câbles ou organiser les connections de sorte qu’il n’y ait aucun câble au sol |  |  |
| Marchandises susceptibles de présenter des risques pour la santé (produits chimiques, aérosols, produits tranchants ou coupants,…) | * Irritation * Allergie * Maux de tête * Coupures |  | Mesures individuelles   * S’informer sur la nature des produits à emballer et des précautions à prendre * Connaître la procédure en cas de renversement   Mesures organisationnelles   * Fournir les instructions pour une manipulation sans risque des produits * Mettre à disposition les fiches de données de sécurité des produits chimiques * Prévoir un conditionnement adapté à la dangerosité des produits ou des marchandises. * Etiqueter adéquatement les colis |  |  |
| Stockage de produits dangereux | * Incendie * Intoxication |  | Mesures individuelles :   * Respecter les interdictions (accès, interdiction de fumer, ...) ; * Respecter les consignes de stockage des produits (incompatibilités, risque de renversement, interdiction d’effectuer des transvasement dans des conditionnements non adaptés, non étiquetés,…)   Mesures organisationnelles :   * Stocker les produits phytopharmaceutiques dans un local ou une armoire « phyto » fermée à clé. * Désigner les personnes autorisées dans le local. * Conserver les produits phyto dans leur emballage d’origine. * Disposer d’une procédure en cas de renversement accidentel. * Déclasser les produits qui ne sont plus autorisés, dont le délai d’utilisation est dépassé ou sans étiquetage (produits inconnus) et les déposer dans un lieu de collecte agréés. * Stocker les produits inflammables dans un endroit sec et ventilé. * Apposer une interdiction de fumer dans les locaux de stockage. * Disposer de moyens d’extinction à proximité. |  |  |
| Conditions météorologiques : froid, pluie, vent,… | * Refroidissement * Inconfort * Chute |  | Mesures individuelles :   * Porter des vêtements de travail et de protection adaptés : chaussures de sécurité hydrofuges, vêtements imperméables, couvre-chef. * Prendre les pauses dans un local chauffé ou à l’abri. * Prévoir des boissons chaudes pour la journée. * Ne pas utiliser d’outillage électrique sous la pluie.   Mesures organisationnelles :   * Interdire et reporter les travaux en hauteur en cas de vents violents (élagages, taille en hauteur). |  |  |
| Conditions météorologiques : chaleur, soleil,… | * Coups de soleil * Insolation * Inconfort |  | Mesures individuelles :   * Porter des vêtements de travail légers mais toujours couvrants (longues manches et pantalon). * Porter un couvre-chef (casquette, chapeau, …). * Utiliser de la crème solaire pour les parties du corps exposées : nuque, visage, … * Boire régulièrement de l’eau. * Prendre les pauses dans un endroit ombragé. * Alterner les tâches lourdes avec des tâches plus légères.   Mesures organisationnelles :   * Organiser régulièrement des pauses. * Répartir les tâches lourdes et plus légères de manière équilibrée dans l’équipe. |  |  |
| Trajets de et vers les chantiers | * Accidents de la route * Blessures * Stress |  | Mesures individuelles :   * Respecter scrupuleusement le code de la route. * Répartir adéquatement les charges dans les véhicules. * Vérifier que le chargement n’entrave pas la visibilité pour le conducteur du véhicule. * Assurer la stabilité durant le transport par un arrimage adéquat (sangles, filets, chaînes). * Vérifier le bon état des équipements d’arrimage (sangles, filets, chaînes) avant de les utiliser.   Mesures organisationnelles :   * Contrôler régulièrement les équipements de transport (camion, camionnette, remorque) et leurs équipements d’arrimage. * Vérifier que le conducteur dispose du permis de conduire adéquat et est apte à conduire (consommation d’alcool, de drogue,…). * S’assurer que le chauffeur dispose d’une attestation aptitude médicale s’il conduit un véhicule de catégorie C. * Veiller à ce que le travailleur chargé de véhiculer ses collègues soit médicalement apte (poste de sécurité). |  |  |
| Contact avec la terre, la poussière, les substances biologiques des plantes, la moisissure, … | * Manque d’hygiène * Allergies * Phytophotodermatoses * Dermatites |  | Mesures individuelles :   * Porter des vêtements couvrants et des équipements de protection adaptés : gants de protection, lunettes de sécurité fermées, masque respiratoire, … * Faire un repérage du type de plantes présentes dans l’environnement de travail. * En cas de contact accidentelle avec des plantes irritantes et allergisantes ou dangereuses (par ex. la berce du Caucase), enlever les vêtements éventuellement contaminés, rincer les parties touchées à l’eau, sans frotter et éviter l’exposition au soleil. Rester vigilant quant à l’évolution des symptômes. * Nettoyer les outils correctement. * Se laver les mains correctement à l’eau et au savon avant de manger.   Mesures organisationnelles :   * Fournir un accès à l’eau et au savon * Former à la reconnaissance des plantes irritantes et dangereuses * Veiller à un entretien correct des vêtements de travail et des équipements de protection. |  |  |
| Utilisation de petits engins de terrassement (mini-pelle, mini-chargeur, …) | * Renversement * Blessures * Heurts * Ecrasements |  | Mesures individuelles :   * Effectuer un tour de reconnaissance du terrain et repérer les pistes de circulation et les zones d’évolution sûres. * Eviter les terrains abrutes et les zones de remblais susceptibles de s’effondrer. * Se renseigner sur la présence de canalisation, de fosses, de cuves en sous-sol. * Baliser la zone de travail et interdire l’accès aux personnes. * Ne jamais déplacer l’engin perpendiculairement à une pente. * Vérifier la pente maximale autorisée par le fabricant. * Porter des protections individuelles adaptées : chaussures de sécurité, protections auditives, gants lors du changement d’équipement. * Ne pas utiliser les engins au-delà des capacités et des usages fixés par le fabriquant. * Baisser l’accessoire (godet, lame) avant l’arrêt de l’engin. * Signaler tout dysfonctionnement.   Mesures organisationnelles :   * Assurer l’entretien régulier des engins de chantier. * Faire contrôler périodiquement les engins de chantier par un service externe de contrôle technique. * Tenir à disposition le carnet d’entretien et le certificat de contrôle. * Autoriser la conduite d’engins de chantier aux seules personnes adéquatement formées. * Interdire leur conduite aux étudiants-travailleurs. |  |  |
| Coactivité sur le chantier d’une entreprise donneuse d’ordre (présence d’autres travailleurs, circulation de véhicules, présences de câbles ou de conduites enterrées) | * Heurts * Chute d’objets |  | Mesures organisationnelles :   * Informer les travailleurs des règles de sécurité à respecter sur le site de l’entreprise cliente. * S’assurer que les règles sont connues et respectées. |  |  |
| Stockage du matériel sur chantier et en atelier | * Chutes d’objets * Manutention de charge * Chute |  | Mesures individuelles :   * Respecter les consignes de stockage (emplacements, mode de stockage, …). * Garder le local propre et les zones de circulation dégagées. * Respecter les règles de stockage des bouteilles de gaz (stables, à la verticale, à l’abri de la chaleur, …)   Mesures organisationnelles :   * Prévoir un lieu de stockage adapté, sec et bien ventilé * Prévoir un éclairage suffisant dans le local de stockage. * Prévoir un endroit séparé pour le stockage des engrais (sec, à l’abri de la chaleur, ventilé et dont le sol est étanche). |  |  |
| Présence d’animaux (rats, souris, …), d’insectes et de tiques dans l’environnement de travail | * Zoonoses * Morsures et piqûres * Allergies |  | Mesures individuelles :   * Porter des vêtements de travail couvrants et fermés. * Contrôler l’absence de nids d’insectes dans les plantations avec de commencer le travail * Faire soigner et suivre toute piqûre d’insecte (réaction allergique). * Ne jamais toucher des animaux morts ou malades à mains nues (porter des gants adaptés). * Se laver les mains à l’eau et au savon après tout contact avec les animaux.   Mesures organisationnelles :   * Fournir l’accès à l’eau et au savon. * Informer sur les conséquences des piqûres de tiques. |  |  |
| Bactéries, champignons, parasites, microbes | * Légionellose * Allergies |  | Mesures individuelles   * Porter des équipements de protection individuelle adaptés : gants de protection, masque respiratoire, combinaison, bottes en caoutchouc,… * Bien purger les tuyaux en évitant une nébulisation * Se laver les mains après tout travail avec des eaux usées brutes ou des sols * Nettoyer correctement les outils utilisés * Se laver les mains avant de manger ou de boire ; ne pas manger et boire dans la zone de travail * Retirer les vêtements de travail avant de quitter le lieu de travail * Laver séparément les vêtements de travail salis par des eaux usées   Mesures organisationnelles   * Vacciner contre le tétanos et l’hépatite A * Prévoir le nettoyage des vêtements de travail |  |  |
| Electricité | * Electrisation * Electrocution |  | Mesures individuelles   * Contrôler le bon état du matériel électrique (outils, rallonges,…) * Consulter le schéma électrique des locaux dans lesquels des perforations ou des saillies murales devront être réalisées * Procéder à la consignation des installations électriques (Lock out, Tag Out, Try out)   Mesures organisationnelles   * Prévoir l’utilisation d’un disjoncteur différentiel sur les chantiers * Assurer l’entretien régulier et le remplacement de l’outillage défectueux * Former et accorder l’habilitation BA5 aux travailleurs susceptibles d’intervenir sur les installations électriques |  |  |
| Coactivité sur chantier | * Blessures * Électrocution |  | Mesures individuelles   * Effectuer une inspection des lieux et, éventuellement, du matériel mis à disposition sur place * Connaître et appliquer les règles prévues sur le chantier ou dans l’entreprise où se déroulent les travaux * Signaler et baliser la zone de travaux   Mesures organisationnelles   * Prendre connaissance des règles de sécurité applicables sur la zone de travaux et informer les travailleurs * Informer sur le nombre de travailleurs présents et le type d’activités réalisés |  |  |
| Circulation routière/chargement-déchargement du véhicule | * Heurt et choc * Blessures * Chutes d’objets * Chutes * Coincements * Stress |  | Mesures individuelles   * Vérifier le bon arrimage du matériel dans le véhicule * Respecter scrupuleusement le code de la route * Préparer/connaître l’itinéraire par avance et partir à temps * Stationner le véhicule aux endroits prévus ou autorisés ; laisser suffisamment de place autour du véhicule pour faciliter le chargement/déchargement en toute sécurité * Rester vigilant au trafic en cas de chargement/déchargement sur la voie publique, installer une signalisation temporaire (cônes,… ) * Ne pas utiliser le téléphone au volant * Ne pas sauter du véhicule * Ne pas conduire sous influence d’alcool ou de drogue   Mesures organisationnelles   * Assurer l’entretien du véhicule * Vérifier que le conducteur est en possession d’un certificat d’aptitude médicale à la conduite s’il véhicule des collègues * Réserver des emplacements de stationnement à proximité du lieu des travaux * Prévoir une séparation étanche entre les personnes dans la cabine et le matériel transporté pour éviter tout risque d'intoxication au gaz ou prévoir une aération suffisante * Prévoir une politique alcool et drogue claire et instaurer des sanctions si nécessaire ; communiquer à ce propos * Former à la conduite défensive, sensibiliser à la sécurité routière * Informer le conducteur sur les règles d’accès à l’entreprise cliente ou au chantier * Lors de l’achat, privilégier un véhicule doté d’équipements de sécurité passive |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Climat et météo | * Engelure * Déshydratation * Insolation * Maladies respiratoires |  | Mesures individuelles   * Porter des vêtements de travail adaptés aux conditions climatiques * Boire en suffisance des boissons chaudes ou fraîches * Prendre des pauses dans un local chauffé ou dans un endroit frais   Mesures organisationnelles   * Fournir des vêtements de travail protégeant, au besoin, contre le froid, la pluie,… * Permettre la prise de pauses dans un local adapté |  |  |
| Contact avec le client – conflits/agression verbale | * Stress |  | Mesures individuelles   * Garder son calme et ses distances, ne pas alimenter la discussion * Ne pas élever la voix et chercher des solutions * Demander l’aide d’un collègue * Réserver suffisamment de temps pour le nettoyage du chantier * Contrôler auprès du client la nature des travaux à réaliser, l’informer des désagréments éventuels (coupures d’eau, d’électricité, salissures, …)   Mesures organisationnelles   * En cas de travail isolé, prévoir un moyen de contact * Passer avec les clients des accords clairs sur l’organisation des travaux * Fournir des consignes claires aux travailleurs sur l’organisation des travaux et du chantier * Mettre en place des mesures contre les risques psychosociaux: personne de confiance, communiquer les coordonnées du conseiller en prévention aspects psychosociaux, tenir un registre des faits de tiers, ... |  |  |
| Relations avec les clients | * Stress * Agression * Perte de concentration |  | Mesures individuelles   * Ecouter le client * Rester calme * Reconnaître éventuellement le problème * Rechercher une solution acceptable * Faire appel à un collègue si la situation n’est pas gérable * Signifier clairement au client qu’un comportement agressif et irrespectueux n’est pas acceptable * Rapporter à la ligne hiérarchique les situations de conflit * S’adresser à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux   Mesures organisationnelles   * Etablir préalablement des arrangements clairs avec le client * Anticiper les situations qui pourraient être source de conflit * Former les travailleurs à la gestion de conflits * Disposer d’un registre des faits de tiers * Désigner une personne de confiance et un conseiller en prévention aspects psychosociaux et communiquer les coordonnées aux travailleurs |  |  |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**